

Neuf décembre

Journée nationale de la laïcité depuis 2011

C'est le 9 décembre 1905 que fut adoptée
à l'initiative du député Aristide BRIAND

LA LOI DE SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Le régime du Concordat napoléonien
est abrogé (sauf pour 3 départements)

*La République assure la liberté de conscience,
elle garantit le libre exercice des cultes,
mais n'en subventionne aucun.*

*La République est laïque, l'École Publique est laïque.
Le port de signes religieux ostentatoires y est interdit.*